

Parler aux parents du denier de l'Église

Interlocuteurs privilégiés des parents, nous, les catéchistes, pouvons les interpeller pour participer au denier de l'Église.

Dans certaines paroisses, nous le faisons au moment des sacrements des enfants. Ainsi, ce sont quelques parents que nous abordons. Cette fois-ci, c'est lors des inscriptions au catéchisme qu'il nous est proposé de les inciter tous et systématiquement à donner au denier.

Le Service de la communication du diocèse a élaboré un tract que vous pouvez donner aux parents au moment de l'inscription et l'argumentaire ci-dessous pour vous aider à le présenter.

Le denier... sait-on vraiment de quoi il s'agit ?

Tout d'abord, rappelons que l'Église ne vit que de dons.

Il n'y a pas de richesses cachées, le Vatican ne finance rien en France, ce sont donc uniquement les fidèles qui assurent son fonctionnement. Les fidèles, c'est nous, c'est vous, c'est toute la communauté catholique, parents et enfants inclus.

Il y a plusieurs sortes de dons :

- lors de la quête à la messe, on donne à sa paroisse ;
- ou bien pour des projets précis, comme par exemple des travaux ;
- on peut donner à des associations, comme le Secours Catholique.

Le denier, c'est un budget différent de celui des paroisses. Dans notre diocèse, le

denier est dédié :

- au traitement des prêtres, y compris les prêtres retirés ;
- à la rémunération des laïcs en mission ;
- à la formation des laïcs, comme par exemple, l'IER (Institut de sciences religieuses), la FRAC (formation avec les diocèse de la Province de Tours, les formations diocésaines en doyenné... ;
- au fonctionnement des Services diocésains (catéchisme, catéchuménat des adultes, pastorale des jeunes et des vocations, pastorale couples et familles, pastorale de la santé, formations, Direction des pèlerinages...) et du Service administratif (économat, secrétariats divers).

En Eure-et-Loir le montant annuel des dons au denier s'élève à un peu plus d'un million d'euros. Il baisse d'année en année, et ne couvre malheureusement qu'un peu plus de la moitié des besoins.

Pourquoi demander aux parents de donner ?

Les parents désirent le meilleur pour leur enfant. Ils sont prêts à participer aux frais d'inscription au catéchisme. Cette participation couvre les activités liées au caté, c'est-à-dire le matériel, la salle (et son chauffage), les frais de sortie.

Profitez de ce moment pour leur expliquer que cela ne couvre pas le temps passé du prêtre, son trajet en voiture pour venir, la rémunération des laïcs en responsabilité, le fonctionnement du diocèse et la formation des laïcs. Proposez-leur de faire un don pour le denier !

Comment faire ?

Lors de l'inscription et du règlement de la cotisation, remettez-leur le tract expliquant la démarche).

Le don au Denier fera l'objet d'un deuxième chèque libellé à l'ordre de l'Association diocésaine, qui l'encaissera, et ce don génèrera un reçu fiscal.

Combien donner ? Ce qu'on donne quand on veut le meilleur pour son enfant ! Si des parents vous disent qu'ils donnent déjà, remerciez-les ! Et proposez-leur de

passer au mandat de prélèvement.

Quelques éléments pour bien convaincre

Pour ceux qui payent des impôts : l'abattement fiscal est de 66% ! Un don de 50 euros coûte finalement 17 euros, un don de 100 euros coûte finalement 34 euros.

S'ils donnent déjà à d'autres associations catholiques ? Leur dire qu'ils peuvent faire plusieurs dons, que l'argent concerne des actions différentes.

Rappelez la parole de l'Évangile de Luc : « *Donnez, et il vous sera donné.* » Luc 6, 38.